



et les

autres?



LE JOURNAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE #112



L'après-Covid :
**les nouveaux
paris solidaires**



FONDATION
Abbé Pierre

Juillet 2021 | 1€



07.

À Paris, une victoire pour l'Espace Solidarité Habitat



08.

L'après-Covid : les nouveaux paris solidaires

Sommaire

07. La Fondation **agit**
À Paris, une victoire pour l'Espace Solidarité Habitat

08. La Fondation **analyse**
L'après-Covid : les nouveaux paris solidaires

Louis Schweitzer : « Les plus pauvres sont les grands oubliés »

15. La Fondation **réagit**
Le manque d'accès à l'hygiène favorise grandement la transmission du virus et fragilise la santé des plus modestes et des plus fragiles.

17. La Fondation **observe**
« Il nous faut **un nouveau modèle** »

18. **Avec** la Fondation
5^e Foulées solidaires

20. La Fondation **se souvient**
Message de l'abbé Pierre

« et les autres ? » est édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des défavorisés :

3, rue de Romainville – 75019 Paris – Tél. : 01 55 56 37 00 – www.fondation-abbé-pierre.fr

ISSN : n° 1245-3420. Publication trimestrielle Commission paritaire n° 0518 H89713.

Abonnement annuel : 4 €, prix au numéro : 1 € / **Service Donateurs : 01 55 56 37 25 /**

Président : Laurent Desmard / **Directeur de la publication** : Christophe Robert /

Rédacteur en chef : Yves Colin / **Journaliste et secrétaire de rédaction** : Delphine Picard /

Maquette : Tiens Donc! / **Impression** : Orient express 6, rue Bezout 75014 Paris / **Routage** : France Routage 2, av. Gutenberg 77600 Bussy-St-Georges – Ce numéro comporte un encart sur une partie de la diffusion.

© Couverture : Pierre Faure



15.

Le manque d'accès à l'hygiène favorise grandement la transmission du virus

14 mois de fonds d'urgence

Au 3 juin 2021, la Fondation était venue en aide à près de 360 000 personnes et avait réalisé 300 actions dans 255 villes. Elle avait distribué 281 780 chèques-service grâce à l'aide de plus de 500 structures partenaires, dans 57 départements, y compris à La Réunion.



Édito

ALLER DE L'AVANT

Il y a un an, la période estivale ne nous avait apporté que très peu de répit et je me souviens m'être adressé à vous en vous remerciant pour votre générosité et votre solidarité exemplaires durant les premiers mois de la pandémie. Après plus d'un an et demi d'une crise sanitaire mondiale sans nulle autre pareille, nous savons tous combien les conséquences économiques et sociales ont été et sont encore lourdes pour les plus modestes et les plus fragiles d'entre nous, dans notre pays et au-delà de nos frontières.

Mais je veux ici souligner que durant toute cette période, cette solidarité et cette fraternité exemplaires n'ont pas faibli, n'ont pas cessé de s'exprimer au sein de notre société. Ce sont elles qui ont permis aux plus touchés de rester debout et de garder espoir.

En tant que Président de la Fondation, je tiens à vous dire combien je suis touché par vos très nombreux dons, témoignages, initiatives et projets solidaires à l'attention des plus fragiles et des mal-logés qui continuent de parvenir à la Fondation. Cette attention à l'autre, cette spontanéité à venir en aide à son voisin, à celui qui est isolé ou en détresse, je veux ici à nouveau la saluer et dire combien elle donne confiance en l'homme, en l'humanité.

Cet élan de générosité et de solidarité infatigable est aujourd'hui devenu une dynamique sur laquelle il faut nous appuyer. Elle vient renforcer la conviction de la Fondation qu'un autre monde est possible, que nous pouvons tous ensemble construire une société plus juste et plus fraternelle.

C'est avec cette « preuve par l'exemple » que la Fondation poursuivra son combat contre l'exclusion et la misère dans les mois à venir et particulièrement jusqu'à l'échéance présidentielle. Ce que nous avons vécu nous a montré ce dont nous étions capables, ce que nous voulions pour chacun de nous. Etre humain, c'est bel et bien cela. 🏠

Laurent Desmard,
Président de la Fondation Abbé Pierre



Bien-être

Face à l'augmentation du public accueilli, la Boutique Solidarité de Gennevilliers, créée en 1994, a rénové ses sanitaires en totalité. Après 3 ans de recherche de fonds (partenaires privés et publics, dons...), les nouveaux sanitaires ont été mis en service en novembre dernier. En moyenne, 8 000 douches par an sont prises à la Boutique.



La Réunion / océan Indien

Le 2 juin, l'agence de la Fondation à l'île de La Réunion présentait son nouvel éclairage régional sur l'état du mal-logement : plus de 100 000 personnes sont mal logées dans l'île et près de 3 Réunionnais sur 10 sont touchés de près ou de loin par la crise du logement. À cette occasion, la Fondation a proposé un plan de « Lutte contre l'habitat indigne : objectif 0 en 10 ans ».

Paniers d'accueil

Installée à Strasbourg depuis 2017 et en lien avec les centres sociaux et les associations locales, l'association VRAC poursuit son développement dans les quartiers en difficulté afin de permettre aux locataires modestes d'accéder à des produits et denrées de qualité.

« Avant le Covid, nous nous rendions dans les quartiers, mais depuis la crise sanitaire, nous avons mis en place une plateforme en ligne pour les commandes et nous appelons tous les mois les habitants qui n'ont pas Internet », précise Léa Leclabart, coordinatrice VRAC Strasbourg-Eurométropole.

Forte de 500 adhérents et d'une cinquantaine de bénévoles, l'association gère environ 300 commandes mensuelles. « Quand c'est possible, ce sont des produits locaux et si ce n'est pas le cas, ce sont toujours des produits bio », ajoute Léa. Grâce au soutien financier de la Fondation à hauteur de 32 %, une neuvième antenne ouvrira ses portes à l'automne et au mois de juin, un partenariat inédit avec l'un des plus gros bailleurs locaux a été mis



en place. VRAC propose désormais et pendant un an des « paniers d'accueil » à 200 nouveaux locataires installés dans l'un des 7 quartiers prioritaires de la politique de la Ville. D'une valeur de 6 euros, ils ont pour objectif de sensibiliser la population à une alimentation saine et faire connaître l'association. Une opération que VRAC compte bien étendre à d'autres bailleurs. ■



Le mal-logement à l'Est

Depuis mars dernier et jusqu'en décembre prochain, la Fondation finance pour moitié une grande enquête menée par Médecins du Monde sur l'état du mal-logement en Bulgarie. À Sofia, une veille juridique sur les dispositifs liés au logement et à l'hébergement (légalisation et programmes nationaux),

l'identification de tous les acteurs qui agissent dans le champ du logement (associations, municipalités, collectifs...) et le recensement statistique des personnes mal logées ou sans logement a débuté au même moment qu'un travail d'enquête de terrain auprès de 10 000 habitants vivant dans des conditions indignes, à Sliven. « L'objectif à Sliven est de mobiliser la population afin de faire naître des initiatives citoyennes, qu'il s'agisse de l'accès à l'eau, de la plantation de végétaux ou de légumes, de l'interpellation de la municipalité sur les problèmes sanitaires... 5 mobilisateurs communautaires et une coordinatrice médicale recueillent sur place la parole des habitants », précise Livia Otal, la coordinatrice de Médecins du Monde, à Sofia. Au total, dix personnes travaillent sur l'ensemble de ce projet exemplaire dont l'objectif est de contribuer également à étoffer les connaissances existantes sur le mal-logement en Europe. ■



Coiffer dans la rue

À La Réunion, une dizaine de bénévoles autodidactes sillonnent l'île une à deux fois par mois pour coiffer et masser les personnes en errance. Stéphane Delphine a créé son association en 2019, en partant d'un constat : « Les personnes à la rue, la première chose que l'on voit d'elles, c'est leur état, leur image. Je me suis dit que je pouvais aider à ce qu'elles se sentent mieux dans leur peau. C'est comme cela que "Kouler lo ker", "Couleur du cœur", est née », précise son fondateur. « Nous avons mis en place un partenariat avec la Fondation et nous allons venir régulièrement dans ses 3 Boutiques Solidarité le matin, pendant le petit-déjeuner. Quand nous sommes venus en avril dernier dans la Boutique

de Saint-Denis, nous avons pu coiffer une trentaine de personnes », ajoute Stéphane. Quand elle le peut, l'association distribue des kits d'hygiène, des vêtements et parfois de la nourriture. « On a une grande proximité avec les personnes qui viennent nous voir, les gens se confient beaucoup, comme dans un salon de coiffure normal ! » Depuis sa création, « Kouler lo Ker » a rencontré un millier de personnes. Grâce au soutien financier de la Fondation à hauteur de 20 %, l'association va acquérir un bus qui sera transformé en « salon de bien-être ambulante » proposant toutes les prestations actuelles (coiffure, massage, ongles, taille de la barbe). ■



« C'est un peu ma famille »

Chaque mardi et jeudi matins, Éliane tient le vestiaire de la Boutique Solidarité de Valenciennes. Un moment précieux pour cette ancienne infirmière de 84 ans, devenue bénévole à la Fondation en 2017, après des années d'engagement aux côtés de Médecins du Monde.

« Nous avons notre permanence de soins à l'étage de la Boutique Solidarité et à l'époque, on travaillait main dans la main. Je me suis toujours sentie très proche des valeurs

de la Fondation et de la démarche de la Boutique auprès des plus exclus. Quand je suis avec les personnes qui fréquentent la Boutique, je me dis que simplement être là pour elles, c'est déjà quelque chose... Bien sûr, si je peux être utile à un autre moment, je suis toujours prête ! J'ai eu la chance de rencontrer l'abbé Pierre deux fois dans ma vie et ces deux moments restent des souvenirs indélébiles. C'était un être impressionnant. » ■



L'Art pour tous

Reporté l'automne dernier du fait de la crise sanitaire, la 5^e édition du festival « C'est pas du Luxe ! » initié par la Fondation, La Garance — Scène nationale de Cavillon et l'association Le village, se déroulera du 24 au 26 septembre 2021, à Avignon.



Sète à toi !

Du 14 au 18 juin, 9 Boutiques Solidarité et 28 Pensions de famille de la Fondation se sont enfin retrouvées en bord de mer, pour partager expériences sportives et moments conviviaux, en respectant le protocole sanitaire. 400 personnes étaient inscrites à cette 2^e édition de « Sète à toi ! » qui a remporté un vif succès.

Festival d'Avignon

Le 10 juillet, le Délégué général de la Fondation participera à un atelier de la pensée imaginé par le festival d'Avignon en lien avec « C'est pas du Luxe ! », en présence de 4 participants du réseau des Boutiques Solidarité et Pensions de famille de la Fondation et de Pierre Rosenvallon sur le thème : « Faire société aujourd'hui, la place des plus pauvres dans les projets artistiques ».



Covid-19 :
Des Boutiques
Solidarité vaccinent

À Mantes-la-Jolie, à La Réunion et à Toulouse, des dizaines de personnes sans domicile ont pu être vaccinées contre le Covid au printemps, grâce à un partenariat entre les Boutiques Solidarité, les Agences régionales de santé (ARS) et les structures hospitalières locales. D'autres Boutiques proposeront prochainement à leur tour des campagnes de dépistage et de vaccination aux personnes en errance.



Soigner les habitants

Le hasard du calendrier l'a voulu ainsi : la Pension de famille de Voiron accueillait une infirmière dans son équipe encadrante, le 2 mars 2020, au début de la pandémie. Dès les premières semaines de la crise du Covid, les sollicitations des 38 habitants de la Pension de famille installés sur plusieurs sites ont été nombreuses. « Des personnes vivent ici depuis 14 ans, elles ont leurs habitudes, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins. En revanche, parmi ceux arrivés il y a un ou deux ans, certains n'ont pas vu un médecin depuis 10 ans. Pouvoir les réinscrire dans un

parcours de soins, c'est à chaque fois une "petite victoire". Ce qui est passionnant pour moi, c'est que chacun a des besoins et des aspirations différents. On apprend à ne rien projeter ni imposer. Même si je suis infirmière, je ne suis pas uniquement sur des missions de soins, je participe également à l'animation, à la vie de la Pension. En ce moment, bien sûr, il y a aussi beaucoup d'information à partager sur la vaccination... »

Après les différents confinements, le rythme redevient peu à peu normal à la Pension qui a repris ses activités et le partage de moments collectifs. ■

4 familles très modestes relogées

Depuis février dernier, 4 familles avec enfants sont installées dans les T3 et T5 d'une maison située en plein centre-ville de Dunkerque. Les travaux de rénovation ont duré un an et demi et ont permis de diminuer de 50 % la consommation des fluides dans cette maison acquise par l'association « Soliha Flandres », en 1987. Réfection des sanitaires, de la toiture, des menuiseries ; mise aux normes techniques et thermiques du bâtiment... Les charges sont minimisées grâce à l'installation d'une chaudière collective. Financés par la Fondation dans le cadre de son programme « Toits d'Abord » à hauteur de 5 % du coût total de l'opération, les travaux ont été réalisés par l'association « Soliha Flandres » qui accompagne également les familles dans leur logement pendant 6 mois minimum. ■





© Pierre Faure

Espace Solidarité Habitat :

À Paris, une victoire contre les marchands de sommeil

Ils louent en grand nombre et à prix d'or des caves, des sous-sols, des micro-logements ou des logements insalubres... autant de lieux impropres à l'habitation et à la location, dangereux pour la sécurité et la santé de leurs occupants. Ce sont contre ces propriétaires sans scrupules, ces « marchands de sommeil » que l'Espace Solidarité Habitat (ESH) lutte depuis sa création.

« L'accompagnement des victimes des marchands de sommeil est tout à fait spécifique car il faut d'abord identifier le problème. On cherche à comprendre dans quelles conditions la personne est logée, le locataire ne dit jamais "je suis victime d'un marchand de sommeil", il n'en a pas conscience. Nous tirons petit à petit les fils de la pelote de laine avant de nous rendre compte que le logement est insalubre, dangereux ou qu'il s'agit d'un local impropre à l'habitation. Parfois c'est à partir d'un signalement, d'un témoignage, d'un riverain, d'un ami que nous sommes amenés à intervenir », précise Samuel Mouchard, responsable de l'ESH.

Ces trois dernières années, l'ESH a effectué une trentaine de signalements

après du procureur en charge de la lutte contre l'habitat indigne à Paris.

« Notre objectif, c'est de recevoir les personnes, de les rassurer et de monter peu à peu un dossier qui prend le problème dans sa globalité afin de pouvoir lancer une action en justice. »

Un travail d'enquête

En 2018 et 2019, l'ESH s'est porté deux fois partie civile lors de procès parisiens. « Après une enquête commencée en 2014, la condamnation du marchand de sommeil de la rue de Meaux, c'est une formidable nouvelle. D'abord parce qu'il s'agit d'un personnage avec des pratiques et une organisation quasi mafieuse, mais aussi parce que toutes les sanctions pénales existantes ont été prononcées. Il y a eu condamnation à des peines de prison pour les 2 prévenus, dont une de prison ferme et c'est un signal fort. Il y a eu confiscation des biens et des amendes assez fortes pour les sociétés immobilières... Il va falloir suivre l'exécution de la décision de justice et nous continuerons à soutenir les 11 familles que nous avons représentées au procès ainsi que les occupants

« ...le locataire ne dit jamais "je suis victime d'un marchand de sommeil", il n'en a pas conscience. »

qui restent encore dans les lieux. Après ce long parcours judiciaire, les victimes vont pouvoir bénéficier de dommages et intérêts d'un montant total approchant 80 000 euros. »

En se portant partie civile pour la deuxième fois, l'Espace Solidarité Habitat a été fortement associé aux débats, ayant accès aux pièces du dossier, au procès et bien sûr a soutenu activement les occupants tout au long de la procédure.

« L'ESH est aujourd'hui reconnu pour son action et travaille en étroite concertation avec tous les acteurs qui luttent contre les marchands de sommeil à Paris. Mais ce n'est pas le cas partout sur le territoire, il est urgent de mettre à disposition des moyens humains et financiers pour mener à bien de telles enquêtes. » ■

Automne 2020 : + de 8 millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire (Secours catholique)

Déc. 2019-déc 2020 : 300 000 emplois détruits (Insee)

Été 2021 : 66 000 personnes menacées d'expulsion (Fondation Abbé Pierre)



Si la solidarité associative et citoyenne a su répondre à l'urgence alimentaire depuis plus d'un an, elle est aussi à l'origine d'actions exemplaires de lutte contre l'exclusion soutenues par la Fondation.

L'après-Covid :

LES NOUVEAUX PARIS SOLIDAIRES

Tony et Amoumen se sont connus l'été dernier, en pleine pandémie, dans le campement de fortune de Bordeaux-Lac. Aujourd'hui, tous deux ont un logement et sont bénévoles pour l'association «Diamants des Cités». Chaque semaine, ils partent en maraude dans la capitale et l'agglomération bordelaises. «*Vivre dehors, c'est dur moralement et physiquement. Il faut lutter contre le froid, l'humidité, les rats qui courent partout, se nourrir, rester propre... on craque vite dans sa tête*», confie Tony, dont la vie a radicalement changé en quelques mois. À 35 ans, il vit désormais dans un studio et a un emploi de jardinier; Amounem, en colocation, cherche à régulariser sa situation. «*Diamants des Cités, c'est une vraie famille; ici, tout le monde s'entraide et se sent utile*». Ici, c'est à «La Mine», un bâtiment vacant dans lequel l'association a installé 24 adultes et familles ainsi que 22 enfants, sans domicile. «*La crise du Covid a renforcé notre efficacité. Quand on voit les gens tous les jours, qu'on leur donne à manger, ils*

deviennent des amis et on ne peut pas les laisser à l'abandon. C'est comme ça que le Collectif est devenu l'association "Diamants des Cités". Et c'est comme ça aussi que nous avons réussi à récupérer auprès de la Mairie cet immeuble vide depuis un an que l'on a appelé "La Mine"», précise Mohamed Sammoudi, dit «Morti», le fondateur, qui a aussi obtenu auprès de la Ville le raccordement à l'électricité et à l'eau du bâtiment.

Aujourd'hui, la vie collective s'est organisée à «La Mine», où les occupants se sentent en sécurité. C'est là que Tony a vécu pendant 6 mois: «*Une belle période! Un toit, du confort et pas de charges... ça m'a permis de remonter la pente*». Après la survie en squats, dans la rue ou dans un campement, passer la porte de «La Mine», redonne espoir à chacun. «*On aide chacun à développer ses talents, à aider après avoir été aidé. C'est ici que sont confectionnés plus de 100 repas chauds distribués lors des maraudes, que l'on proposera bientôt à la vente aussi, sous forme de plats à emporter. On veut créer une petite activité économique* **▶▶▶**



▣ *grâce à tous les savoirs culinaires*», explique Morti avec enthousiasme, continuant sur sa lancée: «*Avec la crise, nous avons encore renforcé nos liens avec nos partenaires pour agir ensemble sur l'accès aux droits, dont le logement, et ça marche! Nous sommes aujourd'hui en contact avec des bailleurs sociaux*». Objectif: «*recupérer*» des maisons vacantes pour y placer pendant un temps donné des familles en attente de régularisation ou encore proposer des colocations à des jeunes en insertion, comme Tony. «*Ensemble, on peut trouver des solutions concrètes et pérennes pour éviter la rue*». Même si rien n'est encore joué, c'est la première fois en tout cas que «*Morti*» se sent soutenu par tous les acteurs concernés: habitants et associations, bien sûr, mais aussi la Ville et les bailleurs publics. De quoi se sentir pousser des ailes...

« Abri jeunes »

Cet optimisme est partagé par Monique Vuailat, ancienne élue à l'Habitat, à Grenoble. Membre actif de l'«*Association de Parrainage Republicain des Demandeurs d'Asile et de Protection*» (Apardap), elle a vu l'extrême pauvreté des jeunes migrants s'accroître avec la crise du Covid. «*Cela fait quelques années que l'on dénonce le fait que des jeunes, une fois majeurs, sont laissés à l'abandon par les institutions, notamment par le département de l'Isère. La crise du Covid nous a obligés à "prendre le taureau par les*



« Avec la crise, nous avons encore renforcé nos liens avec nos partenaires pour agir ensemble sur l'accès aux droits, dont le logement, et ça marche! Nous sommes aujourd'hui en contact avec des bailleurs sociaux »

Mohamed Sammoudi, dit « Morti », fondateur de l'association « Diamants des Cités ».

cornes» et, en mars 2020, on a réussi à louer 4 logements pendant 4 mois pour 4 jeunes sans ressource. Ce projet datait de 2019 et n'avait jamais vu le jour», précise-t-elle. À partir de là, une véritable chaîne solidaire, portée par l'Apardap, la Cimade et le collectif «*3MIE*» s'est mise en place pour aboutir en un temps record à l'installation de 24 jeunes, âgés de 18 à 29 ans, dans un bâtiment du quartier de l'Abbaye, cédé pour 3 ans par la Ville et remis en état par la Métropole. Sory, en 1^{re} année de CAP de maçonnerie, s'est installé le 1^{er} mai dans l'un des 8 logements, avec deux colocataires. À 19 ans ½, ce jeune Ghanéen s'est retrouvé à la rue après que l'ASE n'a pas renouvelé son contrat à sa majorité. «*Au début, je me suis débrouillé avec mes amis, mais c'est vite devenu de plus en plus dur; parfois après les cours, je cherchais*

➔ Page 9 : une distribution alimentaire hebdomadaire organisée par «*Diamants des Cités*»

➔ En bas à gauche : un des repas solidaires, ouverts à tous, organisés chaque jeudi par «*Emergence 93*».

➔ Ci-dessous : Durant la crise du Covid, les associations ont permis la mise à l'abri des plus précaires et maintenu le lien humain.



© Yann Levy / Hans Lucas



jusqu'à 22 heures, j'avais peur de ne rien trouver... J'avais du mal à suivre ma formation, à poursuivre mes démarches pour rester en France. Quand la Cimade m'a proposé cette possibilité, j'ai tout de suite voulu tenter ma chance», précise-t-il. C'est dans la famille d'accueil bénévole qui l'hébergeait pour quelques semaines que le jeune homme a appris que sa candidature avait été retenue. «J'étais très ému, on était plus d'une trentaine à avoir postulé. D'un seul coup, j'ai revu tout le film de cette année passée vraiment difficile. Aujourd'hui, je me sens bien, j'ai un endroit pour moi, pour travailler mais aussi pour me reposer, faire ce que je veux... Je ne suis plus du tout stressé et je peux enfin poursuivre mes démarches et mes cours en le faisant bien. Pour moi, ce logement, c'est le fondement de tout, c'est la possibilité de faire les choses en attendant le renouvellement de mon titre de séjour, j'espère, l'année prochaine.»

« C'est incroyable, la mobilisation de tous est remarquable. Du CCAS qui assure leur accompagnement, au fournisseur local d'électricité, en passant par la régie pour l'eau, nous avons réussi à engager tout le monde», précise Monique. Et pour boucler la boucle, l'ameublement des logements a été assuré par



« La crise du Covid nous a obligés à “prendre le taureau par les cornes” et, en mars 2020, on a réussi à louer 4 logements pendant 4 mois pour 4 jeunes sans ressource. »

Monique Vuaillet, membre actif de l'« Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection » (Apardap)

➔ **Ci-dessus :** Abdoullaman, jeune Guinéen de 22 ans, arrivé à Grenoble en 2018. Aujourd'hui, Abdoullaman est en CAP Couture et logé dans un des logements d'« Abri jeunes ».

➔ **Ci-contre :** une autre chambre de l'« Abri jeunes » ouvert début mai, à Grenoble.





➔ L'une des équipes du chantier d'insertion de lavage automobile mis en place par « Émergence 93 ».

Emmaüs et l'équipement électroménager par un Collectif d'habitants. *« C'est la première fois que je vois aboutir un tel projet, sans aucune aide de l'État et porté par autant d'élus. C'est quelque chose d'original qui va rester et qui va pourrait faire des petits ! Désormais à l'abri, les jeunes sont déjà en train de tisser des liens avec les associations locales et les habitants pour que le quartier continue de vivre malgré les gros travaux de rénovation en cours »,* se réjouit cette militante de l'« Apardap », en lien avec 1500 migrants en Isère.

L'inclusion, l'antidote

À Aubervilliers, où un habitant sur deux vit sous le seuil de pauvreté, la crise a très vite provoqué une onde de choc, révélant l'ampleur des besoins et de nouvelles situations de pauvreté. *« On a très vite vu qu'il allait falloir répondre dans la durée à notre public. Qu'il fallait continuer à accompagner les personnes, encore plus avec la crise »,* précise Charlotte Mangeot, éducatrice de rue, qui a fondé « Émergence 93 », en 2017. Parmi elles,

Mohamed, 29 ans, qui partage son temps à l'association entre le chantier d'insertion de lavage automobile et les maraudes. *« C'est mieux que de ne rien faire, j'ai un contrat de 24 heures/semaine. C'est une vraie activité professionnelle, j'ai une fiche de paye. C'est une fierté pour moi, pour ma femme et ma fille. Aujourd'hui, c'est normal que j'aide Charlotte, comme elle m'a aidé. »* Djibril, 34 ans, vit chez sa mère et travaille en binôme avec Mohamed à la station de lavage. *« J'étais au chômage au moment du confinement et je ne trouvais rien. J'ai atterri à l'association en janvier. Avec ce contrat, j'ai un revenu et le reste du temps, je peux me rendre utile. Il y a beaucoup de misère cachée ici... ».*

En plus des colis alimentaires, l'association propose chaque semaine un repas solidaire à l'accueil de jour, fréquenté par une bonne centaine de personnes supplémentaires depuis un an. *« On a été débordé au début, mais on s'est très vite organisé, on ouvre tous les jours, de 10 heures à 18 heures et une dizaine de personnes sans domicile viennent aux repas »,* précise Charlotte. Pour répondre à la demande, un nouveau métier a été créé au sein de l'association, celui de Dimitri, sortant de prison, aujourd'hui adulte-relais à l'accueil de jour : *« J'oriente les personnes, je prépare les colis, j'écoute beaucoup ceux qui sont dans la galère, particulièrement les sortants de prison... c'est important pour moi de pouvoir les aider. J'ai eu de la chance, j'ai été embauché pendant la crise, on m'a fait confiance. C'est ce que je veux dire à tous ceux qui viennent : on peut couler, mais on peut aussi avoir quelqu'un qui ne vous juge pas et qui vous fait confiance. »* Aujourd'hui, avec seulement 3 salariés à temps plein et une vingtaine de bénévoles, l'association tourne à plein régime. Chantiers d'insertion, parcours renforcé vers l'emploi pour les plus éloignés du marché du travail, relation de parrainage aidants/aidés auprès du public à la rue, sorties estivales... *« Les personnes en errance, ce n'était pas notre public, on s'est formé sur le terrain pour que la chaîne de solidarité n'oublie personne. Placer l'humain au cœur de l'échange et du partage, c'est comme ça qu'on fait de l'inclusion. »*

Tout est dit. ■

Ndlr : certains prénoms sont fictifs pour préserver l'anonymat des personnes.



Louis Schweitzer

« Les plus pauvres sont les grands oubliés »

Louis Schweitzer est l'actuel Président du comité national d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont le dernier rapport est paru fin avril.

La crise du Covid rebat-elle les cartes de la lutte contre la pauvreté ?

Ce qui est sûr, c'est que la pandémie a augmenté la grande pauvreté et qu'elle a également bloqué la sortie de pauvreté de nombreuses personnes. Ce double constat est très important. La première chose que nous recommandons dans notre rapport, c'est de définir ce qu'est la grande pauvreté à partir d'un critère monétaire (moins de 900 euros mensuels environ par unité de consommation) et d'un certain nombre de critères de privation qui relèvent des conditions de vie. Ils peuvent être aussi variés que la privation de consommation de viande ou l'impossibilité de payer son loyer...

Un autre enseignement de la crise, c'est l'importance du non-recours aux droits pour les personnes en situation de précarité. Un tiers des personnes qui pourrait bénéficier du RSA n'y ont pas recours, c'est un scandale ! Je suis d'ailleurs indigné lorsque j'entends dire que « les pauvres touchent trop d'aides », alors que la réalité montre l'inverse. Comment expliquer cette importance du non-recours ? D'abord parce que notre système d'aides est beaucoup trop complexe et qu'en plus les services de l'État ont été moins accessibles pendant les différentes périodes de confinement. Mais aussi parce que les gens pensent que solliciter l'aide publique, c'est une forme de déchéance. Non. C'est manquer de

ce qui est nécessaire qui est un facteur de déchéance, et c'est un facteur beaucoup plus grand.

Que faire pour agir contre le non-recours aux droits ?

Il est clair qu'il faut développer « l'aller vers » et que cela implique des moyens humains et des compétences techniques. Il faut donc des moyens financiers pour former les personnes qui accompagnent les plus démunis. Je suis souvent allé sur le terrain et le travail des bénévoles dans les asso-

soit développé et accéléré, il faut que l'État intervienne pour augmenter la production de logements très sociaux accessibles aux plus modestes. N'oublions pas que la France s'est engagée devant les Nations unies en 2015 à ce qu'il n'y ait plus personne en situation de grande pauvreté dans notre pays en 2030... je ne suis pas sûr que nous en prenions le chemin si l'État n'intervient pas plus fortement pour favoriser l'accès aux droits des plus pauvres, dont l'accès au logement.

Les jeunes ont été particulièrement touchés par la crise du Covid...

Oui, les jeunes ont été touchés très durement et leur détresse a été rendue encore plus visible par la crise. Mais la précarité de la tranche d'âge 18-24 ans était déjà réelle avant la pandémie. Nous préconisons dans notre rapport la mise en place d'un revenu de base, un équivalent du RSA pour tous les jeunes de moins de 25 ans. C'est une mesure majeure absolument nécessaire, qui existe d'ailleurs dans plusieurs pays européens. Il faut un système unique d'accompagnement de cette période transitoire où l'on est majeur, mais pas encore lancé dans la vie. Ce système doit prendre en compte la solidarité familiale lorsqu'elle existe et quand ce n'est pas le cas, il faut que l'aide financière soit complétée d'un accompagnement social de chaque jeune isolé ou sans aucun soutien familial. ■



« 1/3 des personnes qui pourrait bénéficier du RSA n'y ont pas recours, c'est un scandale ! »

ciations est énorme, mais former des bénévoles, notamment sur le plan juridique, cela a un coût et l'État doit participer à cet effort. Dans certaines villes, comme à Paris dans le XI^e arrondissement, l'initiative « zéro non-recours » a été mise en place : elle a pour objectif de recenser tous les motifs de non-recours et d'apporter les moyens de les lever... il faut développer cela largement. C'est la même chose pour le plan quinquennal « Logement d'abord » : si l'on veut qu'il

**Courrier reçu suite à la condamnation
du marchand de sommeil, rue de Meaux,
à Paris, le 10 mars 2021.**

« Je suis très heureuse de cette nouvelle et j'envoie des félicitations enthousiastes à la Fondation Abbé Pierre. Je me réjouis d'une décision qui entraîne la confiscation des biens et la condamnation pénale. En revanche, je suis navrée qu'il ait fallu 6 ans pour aboutir, enfin, à cette décision...

Je suis aussi très en colère que cela ait duré aussi longtemps et que les marchands de sommeil aient prospéré, parfois grâce à l'argent public et, en tout cas, en profitant de l'indifférence et l'inaction des pouvoirs public. Avec mes remerciements et mes cordiales salutations. »

**Mots reçus suite aux actions de la Fondation
dans le cadre de son fonds d'urgence.**

« Je me remémore avec émotion l'opération de l'hiver 1954 lorsqu'il y avait une brique en carton dans la vitrine de la boulangerie de mes parents pour recueillir les offrandes des clients... Bonne continuation et merci pour tout ce que vous faites pour les plus démunis, votre intervention est cruciale, particulièrement en ce moment... Merci à tous pour le travail accompli. »

« Sincèrement bravo pour votre investissement. Vous souhaitant bon courage pour vos actions en ces périodes difficiles et pour vous aider à soutenir les démunis : bravo pour vos initiatives, de tout cœur. Confiance et courage à vous tous. Grand merci pour tous ceux que la Fondation aide au quotidien. »



E112/ABO

BULLETIN D'ABONNEMENT au magazine « et les autres ? »

À renvoyer à Fondation Abbé Pierre - Centre de traitement des dons - 59898 Lille cedex 9

Si vous êtes donateur, inutile de vous abonner, vous recevez déjà chez vous le magazine trimestriel de la Fondation Abbé Pierre « et les autres ? ».

Si vous n'êtes pas donateur et que vous souhaitez suivre les projets de la Fondation, vous pouvez vous abonner en renvoyant ce Bulletin d'abonnement avec votre règlement annuel de 4 € pour 4 numéros.

OUI, je ne suis pas donateur mais **je veux suivre les actions de la Fondation Abbé Pierre en m'abonnant au magazine « et les autres ? »**. Je règle 4 € pour 4 numéros, par chèque à l'ordre de « Fondation Abbé Pierre ».

Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345 282 016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Et les autres ? », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à protectiondesdonnees@fondation-abbé-pierre.fr ou par courrier à Fondation Abbé Pierre RGPD, 3 Rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site internet à l'adresse suivante : fondation-abbé-pierre.fr/protectiondesdonnees



La Fondation réagit

A lors que l'on dénombre plus de 4 millions de personnes mal logées dans notre pays, on ne peut accepter que la crise du Covid prive les plus modestes et les plus précaires de l'accès à l'hygiène.

En décembre dernier, une enquête réalisée à Marseille* soulignait la détresse sanitaire des familles en difficulté, particulièrement vulnérables depuis le début de la pandémie.

49 % des personnes interrogées manquaient de savon. Pour parer ce manque, 30 % d'entre elles espaçaient le nombre de douches, 24 % se lavaient exclusivement à l'eau. Autre fait inacceptable, l'impossibilité pour de nombreuses familles de pouvoir acheter des couches pour leur(s) enfant(s). 42 % des personnes interrogées ont souligné dépendre des distributions.



Le manque d'accès à l'hygiène favorise grandement la transmission du virus

et fragilise la santé des plus modestes et des plus fragiles.

Ne pas pouvoir se laver et laver ses affaires, ne pas pouvoir prendre soin des siens... De telles privations quotidiennes participent à la dégradation de la santé, affectent l'estime de soi et fragilisent psychologiquement les personnes, particulièrement les mères qui tentent de prendre soin de leurs nourrissons. De telles privations sont inacceptables.

Malgré les dons solidaires, malgré les distributions de tickets-service, de kits et de produits d'hygiène par centaines de milliers grâce à l'implication d'un grand nombre d'associations, les besoins restent énormes. À Paris, une quinzaine de bains-douches sont ouverts depuis le début de la crise ; à Lyon, fontaines et sanitaires sont mis à disposition de tous au début de la pandémie... Mais après ? L'accès à l'hygiène et aux soins pour les plus précaires reste globalement bien trop restreint et temporaire, alors qu'il nécessiterait une véritable politique d'accès et de prévention menée à l'échelle nationale.

L'accès à l'hygiène, tout comme l'accès aux soins, relève en effet d'une préoccupation de santé publique majeure qui doit être traitée de manière pérenne et non uniquement lors d'épisodes de crise sanitaire inédite comme celle que nous traversons actuellement.

À l'État et aux collectivités locales de prendre les mesures qui s'imposent afin de mettre un terme à la détresse sanitaire et préserver la santé des plus pauvres.

* Ndlr : « enquête exploratoire grand centre et nord de Marseille », Action contre la Faim, novembre - décembre 2020.





Fin de la trêve, prolongation de l'hébergement

Malgré la demande de la Fondation de prolonger la trêve hivernale, la reprise des expulsions a eu lieu le 1^{er} juin, menaçant 66 000 personnes. Le ministère du logement a par ailleurs décidé le 21 mai dernier de pérenniser les 43 000 places d'hébergement d'urgence ouvertes depuis un an jusqu'à la fin du mois de mars 2022. Cette décision suspend enfin, au moins pour un an, la gestion des places « au thermomètre », dénoncée par toutes les associations depuis des années.



Expulsions : timides avancées

En février dernier, lors de la présentation de son 26^e rapport sur l'État du mal-logement en France, la Fondation avait interpellé la ministre du Logement en sa présence, sur la question des expulsions locatives : 4 mois plus tard, la Ministre annonçait deux mesures qui reprenaient en partie les préconisations de la Fondation. L'abondement des Fonds de Solidarité Logement par l'État de 30 millions d'euros pour aider les locataires en difficulté et l'abondement à hauteur de 20 millions d'euros du fonds d'indemnisation des propriétaires. Cependant, pour la Fondation, ces avancées ne suffisent pas : les conditions d'obtention de l'aide destinée aux ménages en situation d'impayés doivent impérativement être assouplies et les moyens des services sociaux doivent être renforcés en urgence. Quant à l'abondement du fonds d'indemnisation des propriétaires, il reste très inférieur aux besoins (le rapport du député Démoulin demandait 80 millions d'euros). Dans ces conditions, tout laisse craindre une augmentation sensible des expulsions au cours des années 2021-2022. ■

Logement et projet de loi 4D

Le projet de loi « 4D » (différenciation, décentralisation, déconcentration et décomplexification) qui vise à simplifier l'action publique locale, comporte un titre consacré à l'urbanisme et au logement qui propose notamment de pérenniser le dispositif de la loi SRU relatif au logement social (article 55), avec des objectifs de rattrapage d'un tiers du retard tous les trois ans, de renforcer le rôle des EPCI dans la définition des objectifs de mixité sociale et de prolonger l'expérimentation relative à l'encadrement des loyers. En ce qui concerne la loi SRU, la Fondation restera particulièrement vigilante lors



des débats au Parlement pour s'assurer qu'elle ne fasse pas l'objet de tentatives de remises en cause comme cela a pu être le cas par le passé. ■



© Pierre-Emmanuel Rastouin

Point de vue

« Il nous faut un nouveau modèle »

Ancien ministre de la transition écologique et solidaire, **Nicolas Hulot**, à la tête de la fondation pour la Nature et l'Homme, a participé activement à la création du Pacte du pouvoir de vivre, en mars 2019.

Que pensez-vous de la Loi Climat et Résilience votée fin février à l'Assemblée nationale ?

On aurait dû avoir une confrontation féconde à l'Assemblée nationale et cela n'a pas été le cas. Le sujet de la transition écologique et sociale a été abordé à minima et les propositions de la Convention citoyenne pour le climat, issues de l'intelligence collective, ont été soit mises de côté, soit affaiblies... ce qui veut dire que l'État ne se donne pas les moyens de tenir ses engagements internationaux, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela contribue à alimenter la défiance envers la classe politique et n'est pas digne de la crise écologique que nous traversons et dont les conséquences sociales sont énormes et trop peu prises en compte. Prenons l'exemple de la lutte contre la précarité énergétique : dans la Loi, le problème du reste-à-charge pour les personnes qui vivent dans des passoires thermiques n'a pas été résolu. De plus, on ne parle que de contraintes pour la rénovation des logements énergivores, alors qu'il faudrait des obligations. Rappelons ici que 5 millions de ménages vivent dans des passoires thermiques. Ainsi rejeter l'obligation progressive et financée de rénovation performante pour tous les propriétaires est une erreur et s'affranchir des contraintes budgétaires pour investir massivement à long terme est une nécessité. À terme, cela induirait des bénéfices économiques pour tout le monde : 700 millions

d'euros d'économies annuelles pour le système de santé qui ne soignerait plus les pathologies liées à ce fléau, 1100 euros d'économie par ménage et par an et une baisse de 4 millions de tonnes/an de gaz à effet de serre d'ici à 2040, sans compter les bénéfices sanitaires pour tous.



Il faut impérativement que l'ensemble de la classe politique travaille à la construction d'un autre modèle qui préserve les ressources naturelles et qui partage les richesses.

Il faut impérativement que l'ensemble de la classe politique travaille à la construction d'un autre modèle qui préserve les ressources naturelles et qui partage les richesses; un modèle qui combatte vraiment ce qui est toxique et qui soutienne ce qui est vertueux. C'est seulement ainsi que nous sortirons de cette crise multiple très grave.

Les 66 propositions du Pacte du pouvoir de vivre s'inscrivent-elles dans cette réflexion à l'horizon 2022 ?

Absolument, je pense que le moment de l'élection présidentielle est un moment intense de projection et d'introspection dont il faut profiter.

C'est en tout cas la démarche des nombreuses organisations qui participent au Pacte du pouvoir de vivre. Les 66 propositions du Pacte forment un tout indissociable qui vise au changement de modèle de notre société. Nous ne travaillons non pas seulement sur ce qu'il faut faire mais sur comment le faire et avec qui pour réussir la transition écologique et sociale dont nous avons absolument besoin. Notre approche ne vient pas s'opposer à la classe politique, elle doit au contraire l'alimenter. Elle vise à mettre en avant des moyens et proposer une dynamique pour sortir de l'injustice actuelle.

Ce changement de modèle doit-il être radical ?

Oui ! Mais attention, radical ne veut pas dire brutal. On a tendance à toujours regarder par le petit bout de la lorgnette, il faut surtout élargir notre regard et flécher les énergies et les moyens afin de réussir la transition écologique et sociale. Sur les questions de l'emploi et de la fiscalité notamment, nous regardons ce qui peut être transformé, nous réfléchissons dès maintenant à ce qui peut être anticipé. Il est vraiment nécessaire de mener ce travail de transformation et de projection que les politiques ne font pas ou pas assez, au risque de voir les électeurs désertier les urnes, le moment venu. ■



Merci !

Parrain de la Fondation, le rappeur Fianso dédiait le 23 avril dernier son émission web « Rentre dans le cercle » à la Fondation : un grand merci à lui et à toute son équipe, ainsi qu'à l'Olympia, qui ont permis le tournage de l'émission dans cette salle mythique.



Partenaire engagé

EPI, société d'Ingénierie basée dans le Val de Marne, a envoyé une carte de vœux solidaire à l'ensemble de ses clients, accompagnée d'un mot les invitant à flasher un QR Code pour soutenir la Fondation. Pour chaque code flashé, EPI s'est aussi engagée à lui reverser 5 € pour soutenir les personnes mal logées dans ce contexte de crise sanitaire. Cette action solidaire a permis de reverser 10 000 € pour les actions de la Fondation.

EDF Don d'énergie



EDF a lancé fin 2018 le dispositif « Don d'Énergie » au profit de la Fondation Abbé Pierre.

Les clients d'EDF peuvent, depuis l'application EDF & moi, faire un don du montant de leur choix pour venir en aide aux personnes en situation de précarité énergétique.

Pour chaque euro donné par ses clients à la Fondation Abbé Pierre, EDF fait un don du même montant. La moitié des 66 574 € reversés à ce jour a permis à la Fondation Abbé Pierre de régler des factures d'électricité des ménages qu'elle accompagne, tandis que l'autre moitié a permis de financer des actions de prévention de la précarité énergétique.

Rappelons qu'aujourd'hui en France, 4,8 millions de logements sont de véritables « passoires énergétiques », très énergivores et donc très coûteux pour leurs occupants, souvent très modestes.

Fabrice Gourdelier, Directeur du Marché des Clients Particuliers :

« Le Don d'Énergie a permis pour la première fois d'associer nos clients particuliers aux actions que nous menons depuis plus de 30 ans pour que la facture énergétique ne soit pas un facteur aggravant de la précarité. Et la Fondation Abbé Pierre, notre partenaire historique sur les sujets du mal-logement, y joue un rôle central puisque ce sont leurs équipes qui attribuent ces aides aux ménages en difficulté, quel que soit leur fournisseur d'énergie. Un grand merci à eux pour leur implication dès le début de ce projet, et gageons que cette initiative permette d'aider de plus en plus de personnes en situation de précarité énergétique ! ».

Vente aux enchères ATLAS

L'œuvre du street-artist l'Atlas qui a servi à réaliser la collection de cartes solidaires de la Caisse d'Épargne au profit de la Fondation a également été vendue aux enchères à son profit le 30 mars à Drouot, dans le cadre d'une grande vente d'art contemporain urbain. Orchestrée par la commissaire-priseur Marielle Digard, cette vente a permis de reverser 7 000 euros à la Fondation qui viendront renforcer ses actions en faveur des personnes mal logées.



« Le monde change
chaque fois que
quelqu'un partage »



Aidez-nous à rester libres et indépendants !

Merci du fond du cœur

Fidèle au combat de son fondateur, la Fondation Abbé Pierre est non partisane et indépendante. Pour préserver sa liberté de parole et d'actions, elle ne compte pas sur les subventions. Ses actions sont financées à 97 % par les dons et legs issus de la générosité publique et le mécénat d'entreprises.



Créée en 1987 et reconnue d'utilité publique en 1992, la Fondation Abbé Pierre est membre du Comité de la charte du don en confiance depuis 1997. 81 % des emplois sont directement consacrés aux missions sociales, 10 % couvrent les frais de fonctionnement et de support aux actions et

seulement 9 % les frais de recherche de fonds. Les comptes sont contrôlés et publiés ouvertement chaque année.



Selon votre situation et si vous êtes imposable, 75 % du montant de vos dons sont déductibles de votre impôt sur le revenu (IR), dans la limite de 1000 € de dons en 2021. Au-delà, la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu. Si vous êtes redevable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), il vous est permis de déduire de cet impôt 75 % du montant de vos dons, dans la limite de 50 000 €/an. Si vous donnez au nom d'une entreprise, vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 %, dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % de votre CA HT.

BULLETIN DE SOUTIEN

Envoyez votre don par chèque avec ce bon de soutien à « Fondation Abbé Pierre – Centre de traitement des dons – 59898 Lille cedex 9 » (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées que vous nous indiquez) ou sans ce bon de soutien (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées inscrites sur votre chèque). **Vous pouvez aussi donner en ligne sur : don.fondation-abbepierre.fr**

OUI, je soutiens les actions de la Fondation Abbé Pierre. Je donne : _____ €

Sauf demande d'affectation particulière, la Fondation utilise au mieux les dons ponctuels recueillis pour l'ensemble de ses missions et ainsi lutter contre le mal-logement en répartissant son budget selon l'urgence.

Mme Mlle M. Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (facultatif) :

Je préfère recevoir mon reçu fiscal par email et j'accepte de recevoir des informations de la Fondation

Abbé Pierre à cette adresse :@.....

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345 282 016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Et les autres? », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à protectiondesdonnees@fondation-abbepierre.fr ou par courrier à Fondation Abbé Pierre RGPD, 3 Rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site internet à l'adresse suivante : fondation-abbepierre.fr/protectiondesdonnees





▣ L'abbé Pierre, à la Sorbonne, le 2 février 2004

© Seb| Godefroy

Message de l'abbé Pierre

« Ce qui est premier, c'est le devoir et il fonde le droit. »

Faire en sorte que plus personne ne vive dans la rue, sans accès aux droits les plus fondamentaux tels que ceux qui consistent à se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner est de notre devoir à tous. Et plus encore celui de celles et ceux que nous avons élus et qui nous gouvernent.

Rappelons-nous, l'an dernier, au début de la crise sanitaire, des gens avaient faim dans notre pays, grande puissance économique mondiale. Aujourd'hui encore, des distributions alimentaires dans les quartiers populaires, dans les cités universitaires ou au cœur de nos grandes villes, continuent d'être organisées et ne désemplissent pas, témoignant des difficultés et de l'isolement d'un trop grand nombre d'entre nous, particulièrement des plus jeunes.

Dans notre pays qui compte 4 millions de personnes mal logées, des milliers de ménages, de familles et

d'enfants ont été fortement fragilisés par la crise économique et sociale d'une ampleur inégalée qui sévit depuis un an et demi.

C'est notre Démocratie et notre société tout entière qui sont en jeu aujourd'hui devant de tels drames humains.

« Il est des heures où, plus qu'en des siècles, soudain se manifeste que ce n'est pas en vérité le droit qui crée les devoirs mais le devoir qui seul est capable de fonder les droits. Ce qui est premier, c'est le devoir et il fonde le droit. » Abbé Pierre, notes manuscrites, 1955.

Alors que la sortie de l'état d'urgence sanitaire aura lieu le 30 septembre prochain et que la réduction des différentes aides ponctuelles de l'État va se poursuivre dans les mois à venir, nos élu.es et responsables politiques ont aujourd'hui le devoir d'agir sans attendre, en prenant de véritables mesures structurelles afin d'éviter la progression et l'accentuation de la pauvreté et de l'exclusion.



« C'est notre Démocratie et notre société tout entière qui sont en jeu aujourd'hui devant de tels drames humains. »

Pour changer les choses durablement, pour construire une société plus juste où chacun puisse avoir un toit et vivre dignement, nous le savons bien, il faut plus de fraternité, mais il faut aussi plus de moyens humains et financiers. Favoriser l'accès aux droits de chacun de nous est du ressort et de la responsabilité de la puissance publique. Nos élus ont les moyens d'agir par le biais de dispositifs et de budgets dédiés, de lois et de décrets. Être au service de l'intérêt général, c'est cela faire de la politique.

Réformer en profondeur afin de réduire les inégalités, préserver l'avenir de nos enfants et de la planète... tels sont les devoirs impérieux des pouvoirs exécutif et législatif dans notre République, garante des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. ■

Raymond Étienne,

Président du groupe de la mémoire de l'abbé Pierre.



Ndlr : à noter la parution de « La Force des Infiniment Petits », ouvrage dédié à l'abbé Pierre et publié par Emmaüs International, aux Éditions du Cherche Midi.